



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 7 JUILLET 2017 À 17 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
Marc Bertrand, conseiller, siège no1
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Sylvie Chartier, conseillère, siège no3
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5
Guy Gilbert, conseiller, siège no6

Annie Laplante, greffière adjointe

Personne(s) absente(s) :

Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Adoption - Soutien financier et soutien administratif de la Municipalité de Lac-Beauport à l'organisme Lasallien pour la poursuite des activités de ski de fond, pour la construction d'un nouveau chalet d'accueil et pour le développement de l'hébergement au site des Sentiers du Moulin

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Adoption - Proposition de G12 investissements concernant le projet Exalt

9. Varia

- 9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.



1.2 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 17 h.

234-2017

1.3 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

6.1 Adoption - Proposition de G12 Investissements concernant le projet Exalt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-2017

5.1 Adoption - Soutien financier et soutien administratif de la Municipalité de Lac-Beauport à l'organisme Lasallien pour la poursuite des activités de ski de fond, pour la construction d'un nouveau chalet d'accueil et pour le développement de l'hébergement au site des Sentiers du Moulin

ATTENDU QUE Le Saisonnier et Les Sentiers du Moulin sont deux produits de « la signature » de la Municipalité Lac-Beauport gérés par l'organisme Lasallien;

ATTENDU QUE l'organisme Lasallien éprouve présentement, en cette année de son 75e anniversaire de fondation, des difficultés financières qui mettent non seulement en péril les activités du Sentier du Moulin, mais aussi celles du Saisonnier;

ATTENDU QUE les difficultés financières, à la lecture des états financiers fournis ce 15 juin 2017, sont essentiellement causées par les opérations 2016-2017 de ski de fond et par la production des plans pour un nouveau chalet d'accueil aux Sentiers du Moulin;

ATTENDU QUE le soutien indéfectible de la mairesse de Lac-Beauport à l'égard de l'organisme Lasallien formulé dans leur publication spéciale du 75e anniversaire;

ATTENDU QUE l'engagement public et unanime du conseil municipal de Lac-Beauport à poursuivre les activités du Sentier du Moulin, tout particulièrement le ski de fond qui en est la « marque de commerce » traditionnelle;

ATTENDU QU' un bail emphytéotique lie présentement la Municipalité de Lac-Beauport et l'organisme Lasallien afin que ce dernier puisse développer les activités de récréation extensive et l'hébergement sur les terrains du Sentier du Moulin appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme Lasallien a d'abord, depuis 2016, mis ses énergies à développer, et avec brio, le vélo de montagne aux Sentiers du Moulin, mais qu'il n'a pas encore réussi à s'acquitter de ses engagements au bail pour la construction d'un nouveau chalet d'accueil;

- ATTENDU QUE l'organisme Lasallien, depuis la signature du bail en 2015, n'a pas disposé suffisamment de temps pour bien contrôler et pour rentabiliser les opérations hivernales au Sentier du Moulin, pour développer l'hébergement sur le site et pour construire un nouveau chalet d'accueil;
- ATTENDU QUE le maintien et le développement des opérations hivernales du Sentier du Moulin, tout comme la construction d'un nouveau chalet d'accueil étaient des exigences formulées par la Municipalité de Lac-Beauport dans le cadre du bail emphytéotique qui la lie à l'organisme Lasallien;
- ATTENDU QU' il est utopique que la corporation municipale de Lac-Beauport puisse reprendre elle-même et rentabiliser les opérations de ski de fond au Sentier du Moulin;
- ATTENDU QUE dans les conditions actuelles, que le scénario le plus crédible et le plus prometteur pour le développement des Sentiers du Moulin, et même pour le maintien de l'ensemble des activités fournies à la communauté de Lac-Beauport par le Lasallien, est de soutenir l'organisme financièrement et de faire en sorte que l'administration municipale de Lac-Beauport soit proactive dans la mise en place des « outils de développement » des Sentiers du Moulin;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Lac-Beauport rembourse à l'organisme Lassallien une somme 190 845 \$, soit les frais encourus cette année 2016-2017 en honoraires professionnels pour la production de plans et analyses connexes en vue de la construction d'un nouveau pavillon d'accueil (106 295 \$) ainsi que le déficit engendré par les opérations des Sentiers du Moulin (84 550 \$) selon les résultats financiers de l'organisme Lasallien fournis à la Municipalité le 15 juin 2017;

Que le bail emphytéotique des terrains des Sentiers du Moulin soit amendé afin que l'entente entre la Municipalité et l'organisme le Lasallien se poursuive dans les meilleures conditions, et, notamment, pour prendre en compte que le pavillon d'accueil ne sera pas construit dans les délais prescrits;

Que les services administratifs de la Municipalité de Lac-Beauport soient proactifs dans les amendements apportés au bail et dans processus de changement de zonage nécessaire au développement des activités et de l'hébergement dans le secteur des Sentiers du Moulin;

Que les services administratifs de la Municipalité de Lac-Beauport soient proactifs dans l'émission des permis nécessaires au développement des activités au Sentier du Moulin, et en particulier pour la construction d'un nouveau pavillon d'accueil;

Que soient exclus, de près ou de loin, de toute analyse ou de tout dossier concernant Les Sentiers du Moulin les employés de la Municipalité qui ont publiquement manifesté leur réticence à ce que les terrains puissent bénéficier du changement de zonage nécessaire au développement des activités sur le site;

Que la mairesse, à titre de première magistrate de la Municipalité de Lac-Beauport, établisse en canal de discussion et de communication privilégié entre la Municipalité de Lac-Beauport et le conseil d'administration de l'organisme Lassallien, lequel gère deux grandes propriétés de la Municipalité;



Que la mairesse, à titre de première magistrate de la Municipalité de Lac-Beauport, se fasse la porte-parole et la défenderesse des intérêts des Sentiers du Moulin à la table MRC de La Jacques-Cartier et auprès de toutes les instances gouvernementales concernées;

Que les budgets nécessaires au soutien financier de l'organisme lassalien, au montant de 190 845 \$, soient pris au fonds de roulement de la Municipalité;

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents nécessaires et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soit respectées, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, les volontés exprimées par le conseil municipal de Lac-Beauport à l'égard du soutien financier et du soutien administratif de l'organisme Lasallien par la Municipalité pour la poursuite des activités de ski de fond, pour la construction d'un nouveau chalet d'accueil et pour le développement de l'hébergement au site des Sentiers du Moulin.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement et remboursable sur 5 ans à partir de 2018.

**ADOPTÉE SUR DIVISION
4 POUR / 2 CONTRE**

6.1 Adoption - Proposition de G12 investissements concernant le projet Exalt

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

10. Période de questions

À 17 h 10, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- On demande pourquoi refuser l'aide financière aux Sentiers du Moulin.
RP : Mme la mairesse donne la parole à la conseillère Sylvie Chartier qui explique que la Municipalité a déjà aidé les Sentiers du Moulin et qu'il y aurait peut-être d'autres solutions.
- 2- On demande pourquoi faire de la désinformation, pourquoi ne pas dire que vous étiez prête à abandonner Le Saisonnier.
RP : Mme la mairesse répond que c'est de la mauvaise information, ce n'était pas leur désir.
- 3- M. François Boily demande pourquoi ne pas vous joindre à la décision du conseil et travailler avec eux. Est-ce que vous êtes prête à travailler ensemble avec la décision.
RP : Mme la mairesse répond qu'il y aura des vérifications à faire et des gens d'expertise vont nous diriger dans ce dossier-là et la population sera mise au courant par la suite.
- 4- M. Gilles Warren demande combien d'utilisateurs à Lac-Beauport et combien cela coûte par utilisateur, il veut de l'équité.
RP : Mme la mairesse donne la parole au conseiller Guy Gilbert qui répond que c'est équitable.

Fin de la période de questions à 17 h 55.



11. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 17 h 55.

Louise Brunet, mairesse

Annie Laplante, adjointe au greffe